

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 18 février 2022

nosref : RS/24JD

Monsieur le Ministre,

Depuis octobre 2021, les éleveurs de porcs subissent une conjoncture économique qui leur est défavorable. En effet, en plus des cours bas, des conséquences de la surpopulation européenne, de la crise du COVID-19 et des foyers de FPA (en Allemagne, Belgique, Pologne et Italie) s'ajoute pour les éleveurs une hausse inédite des prix de l'alimentation. Alors que des cellules de crise commencent à émerger notamment en Bretagne, celles-ci font des constats alarmants. A titre d'exemple, les centres de gestion ont présenté les chiffres économiques des éleveurs qui indiquent qu'en janvier 2022, les pertes par truie s'élèvent entre 600 et 700 euros. Pour les élevages les plus fragiles, les pertes peuvent même s'élever à 900 euros par truie. Ce constat est alarmant et la dérive financière exceptionnelle puisque même les banques ne savent plus comment compenser des pertes aussi élevées. En mars 2022, tous les éleveurs seront à 100% à leur ouverture de crédit et les banques ont indiqué n'avoir aucune solution si les pertes dépassent les 1 000 euros par truie.

Les fabricants d'aliments ont indiqué que le prix moyen d'aliment est d'aujourd'hui de 330 euros/tonne. Malheureusement, les prix vont continuer à augmenter comme ceux des matières premières. Ainsi, les fabricants d'aliments ont indiqué qu'ils ignorent s'ils pourront continuer à livrer.

Nombreux sont les professionnels du secteur inquiets. La coordination rurale du Haut-Rhin demande à l'Etat un plan d'aide d'urgence sans lequel les éleveurs ne pourront pas se relever de cette nouvelle crise.

Il apparait donc impératif et nécessaire de mettre en place un plan d'aide destiné à ces éleveurs simple, rapide et non remboursable. Il apparait aussi important de créer un plan d'aides exceptionnelles pour aider les éleveurs qui demandent à arrêter leur production.

D'avantage qu'une crise, cette situation désastreuse est avant tout un drame humain. La Loi Egalim votée en 2018 ne permettra pas d'endiguer cette crise, les éleveurs étant la variable d'ajustement des prix. Par ailleurs, les contrats mis en avant par les Grandes et Moyennes Surfaces restent jusqu'à maintenant assez marginaux et ne concernent dans les faits que quelques exploitations.

Les professionnels du secteur demandent plus globalement et de longue date une réelle régulation européenne de la production porcine. Réguler l'offre et la demande au niveau européen reste la condition *sine qua non* pour assurer des prix stables et rémunérateurs permettant aux éleveurs de porcs français de vivre dignement de leur métier et d'avoir des perspectives sereines pour leur avenir.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Bien Cordialement,
Raphaël SCHELLENBERGER

